




Envoyé en préfecture le 29/08/2022  
Reçu en préfecture le 29/08/2022  
Affiché le   
ID : 001-210101739-20220826-2022\_159\_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marché de prestation de services d'assurance / Attribution (1.1)**  
Service : *Pôle opérationnel (JCC-CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex ;

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**VU** les articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;

**VU** le budget 2022 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de lancer une consultation pour renouveler les prestations d'assurances de la Ville ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de prestation de services d'assurance a été publié le 31/05/2022 sur le profil d'acheteur de la Ville, sur le site de la Ville, au BOAMP et au JOUE ; que la date limite de remise des offres était fixée au 18/07/2022, que 7 plis ont été réceptionnés dans les délais ;

**CONSIDÉRANT** que l'analyse des offres a été réalisée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage, la société SIGMA RISK, conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation ; que les résultats ont été présentés, pour attribution, à la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25/08/2022 ; que la Commission retient les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses, :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Coût annuel à l'origine du contrat
1	Dommages aux biens	SMACL	41 391.73 € TTC (offre de base + variante 1)
2	Responsabilité civile générale	GROUPAMA	11 434.31 € TTC (solution de base franchise niveau 1)
3	Protection juridique	Groupement d'entreprises 2C / CFDP	2 335.02 € TTC
4	Flotte automobile et auto-missions	SMACL	11 557.79 € TTC (offre de base franchise niveau 2 + PSE 1 + PSE 2)
5	Individuelle accidents et Assistance	Groupement d'entreprises PNAS / AREAS	217.41 € TTC

**CONSIDÉRANT** que le coût de l'offre remise au titre du lot n°6 « le budget disponible ; que la Commission déclare sans suite l'intérêt général le lot n°6 « Cyber Risques » ;

Envoyé en préfecture le 29/08/2022  
Reçu en préfecture le 29/08/2022  
Affiché le  
ID : 001-210101739-20220826-2022\_159\_DEC-DE

## DÉCIDE

**D'ACTER** l'attribution des offres ci-dessous, économiquement les plus avantageuses, concernant le marché de prestation de services d'assurance :

Lot n°	Désignation du lot	Attributaire	Coût annuel à l'origine du contrat
1	Dommages aux biens	SMACL	41 391.73 € TTC (offre de base + variante 1)
2	Responsabilité civile générale	GROUPAMA	11 434.31 € TTC (solution de base franchise niveau 1)
3	Protection juridique	Groupement d'entreprises 2C / CFDP	2 335.02 € TTC
4	Flotte automobile et auto-missions	SMACL	11 557.79 € TTC (offre de base franchise niveau 2 + PSE 1 + PSE 2)
5	Individuelle accidents et Assistance	Groupement d'entreprises PNAS / AREAS	217.41 € TTC
<b>TOTAL</b>			<b>66 936.26 € TTC</b>

Ces marchés sont conclus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 4 ans.

**DE DÉCLARER SANS SUITE** le lot n°6 « Cyber Risques » pour des motifs tirés de l'intérêt général ;

**DE SIGNER** lesdits marchés ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 26 août 2022.

Le maire,  
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 29 août 2022 et publiée sur le site internet de la ville le 29 août 2022.